

Fiche de données de sécurité

Préparé 25-01-2016
Révision: (date) 02-09-2021
Version 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Polargent Bistro
Code produit: 400F, 1600F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Nettoyant.
Produit de nettoyage Argent

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Sterling Polish Company A/S
Nybrovej 95
DK-2820 Gentofte
Tlf.: +45 45 87 70 44
www.sterlingpolish.dk

Contact et mail:

Hans Rasmussen, hgr@sterlingpolish.dk

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
EUH 208

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

2.3. Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Autres remarques:

-

Autre

-

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Propane-2-ol	603-117-00-0 / 01-2119457558-25-	67-63-0	200-661-7	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336	1 - 5	1
Acide sulfurique, monoesters d'alkyle en C10-16, sels de	- / 01-2119489463-28-xxxx	68585-47-7	271-557-7	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318	1 - 5	2
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	613-088-00-6 / -	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=1, Aquatic Chronic 1;H410 - M=1	< 0,05	2

- 1) La substance est un solvant organique.
2) Llimites de concentration spécifiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.
Laver la peau à l'eau et au savon.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.
Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:
Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021):

Substances	Paramètres de contrôle (VME) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLCT) ppm / mg/m ³	Remarques
Propane-2-ol	- / -	400 / 980	-
Valeur de la DNEL/PNEC:			
DNEL Propane-2-ol			
Inhalation - Chroniques Systémiques	500 mg/m ³		89 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	888 mg/kg bw/day		319 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-		26 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-		26 mg/kg bw/day
DNEL 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one			
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,81 mg/m ³		1,2 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,966 mg/kg bw/day		0,345 mg/kg bw/day
PNEC Propane-2-ol			
Eau douce	140,9 mg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	140,9 mg/L		
Eau de mer	140,9 mg/L		
Sol	28 mg/kg soil dw		
PNEC 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one			
Eau douce	4,03 µg/L		
Intermittent releases (Eau douce)	1,1 µg/L		
Eau de mer	0,403 µg/L		
Intermittent releases (Eau de mer)	110 ng/L		
Sol	3 mg/kg soil dw		

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection respiratoire:

Normalement pas requis.

Protection des mains:

Recommandé:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril.

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc butyle.

Protection des yeux/du visage:

Normalement pas requis.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Crème
Couleur:	-
Odeur:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Propane-2-ol	Oral	Rat	LD50	5,84 g/kg bw
Propane-2-ol	Inhalation	Rat	LC50/ 6 Heures	ca. 5000 ppm
Propane-2-ol	Dermique	Lapin	LD50	16,4 mL/kg bw
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oral	Rat	LD50	490 mg/kg bw
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Le produit contient de petites quantités de solvants organiques. Lors de son utilisation sur de larges surfaces dans des pièces peu ventilées, les vapeurs peuvent causer des maux de tête et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Propane-2-ol	96 Heures	Poisson	LC50	9640 mg/L
Propane-2-ol	24 Heures	Daphnie	LC50	> 10000 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Poisson	LC50	2,15 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	48 Heures	Daphnie	EC50	2,9 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	72 Heures	Algues	EC50	110 µg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Propane-2-ol	Oui	EU Method C.5	5 Jours 53%
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oui	OECD Guideline 301 C	4 Jours 64%

Fiche de données de sécurité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Propane-2-ol	Non	0,05
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Non	0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
15 02 03	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02
20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

Les emballages vides et les résidus peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Sources:

Limite d'exposition UE (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

Autres remarques:

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004:

5% ou plus, mais moins de 15%

Agents de surface anioniques

Moins de 5%

Agents conservateurs (1,2-benzisothiazolin-3-one)

Restrictions professionnelles:

Restrictions professionnelles:
Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans.

Une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et allaitantes.

Besoins en formation:

1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources:

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302	Peut être nocif si ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH 208 Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Classification conformément au règlement (CE) n° 227/2003	Méthode de calcul
EUH 208	

Fiche de données de sécurité

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.4